

AIDE AU PARCOURS DES FORMATIONS D'ARBITRAGE

Préambule :

L'arbitrage ne doit pas être un sujet que l'on aborde au moment de remplir nos obligations et dans des débats à en plus finir dans nos réunions, mais dans un travail au quotidien. Notre rôle est de détecter les jeunes arbitres et les débutants les former et les accompagner afin de les susciter à de nouvelles vocations. Il faut qu'ils prennent plaisir dans cet environnement en sifflant et progresser dans leur apprentissage, sinon ils se décourageront et nous risquons de les perdre.

1) Principe :

Les formations d'arbitrage sont des outils d'accompagnement dont le but est la formation de nos jeunes à l'arbitrage dans leur club. Il participe aussi à un complément à la formation du joueur. Afin d'encourager les clubs vers ces formations, les clubs qui s'investiront pourront prétendre à totaliser des points qui leur donneront accès à une valeur d'achat chez notre partenaire fournisseur (voir conditions d'achats)

(pour accéder favorablement à un label si créé).

2) Ressources Humaines à prévoir :

- a. **Disposer d'un formateur référent.**(CD / LIGUE) Profil : **cadre technique**, Animateur sportif, Arbitre fédéral, tous ayant de la pédagogie et capable de mettre en place des séances, sur les écrans (utilisation des outils informatiques Excel, Word, Power Point...),
- b. **Disposer de Tuteur.(club)** Profil : arbitre ayant de l'expérience, arbitre en activité ayant suivi des stages, personne ayant de la pédagogie et un bon bagage, *entraîneur*, animateur sportif.
- c. **Disposer** candidats motivés. (Club)

3) Rôle des partenaires et Conditions de fonctionnement:

- a. LA CNJA
Fournit les contenus pédagogiques aux formateurs
Un kit d'accessoires par club
- b. **La CRJA :**
 - i. S'engage à appliquer le plan de formation FFH
 - ii. Met en place une convention de formation d'arbitrage débutant
 - iii. Confirme les validations des formations et les résultats des examens.
 - iv. Diffuse les résultats et les aptitudes des candidats au responsable de club et à la CNJA
 - v. Tient à jour la liste des stagiaires

- c. **Le CD:**
 - i. A charge de la formation des formateurs référents : dispensée par la FFH
 - ii. Etablie et fourni un calendrier annuel (les dates, horaires et lieux des séances) obligatoirement à la CNJA, à la CRJA.
 - iii. Communique les coordonnées et les résultats à l'aide du document préétabli. à la CRJA .
- d. **Le CLUB :**
 - i. S'engage à signer et respecter la convention
 - ii. Nomme des tuteurs pour les stagiaires
- e. **Les stagiaires**
 - i. respectent leurs engagements aux stages,
 - ii. Officient sur les rencontres jeunes prévues au programme des formations.
- f. **Le(s) formateur(s) :**
 - i. Doit être habilité par les CNJA / CRJA. (Formation FFH).
 - ii. Prépare ses séances à l'aide du programme de formation.
 - iii. Organise et anime ses séances de formations
 - iv. Communique régulièrement avec les tuteurs.
 - v. Complète la feuille de présence et la grille d'évaluation.

4) Contenu de la formation :

Toute la formation doit s'organiser et se décliner autour des 4 modules du programme de formation fédérale et s'étaler sur une ou deux années.

*** Les 4 modules de formations sont chronologiques et indissociables**

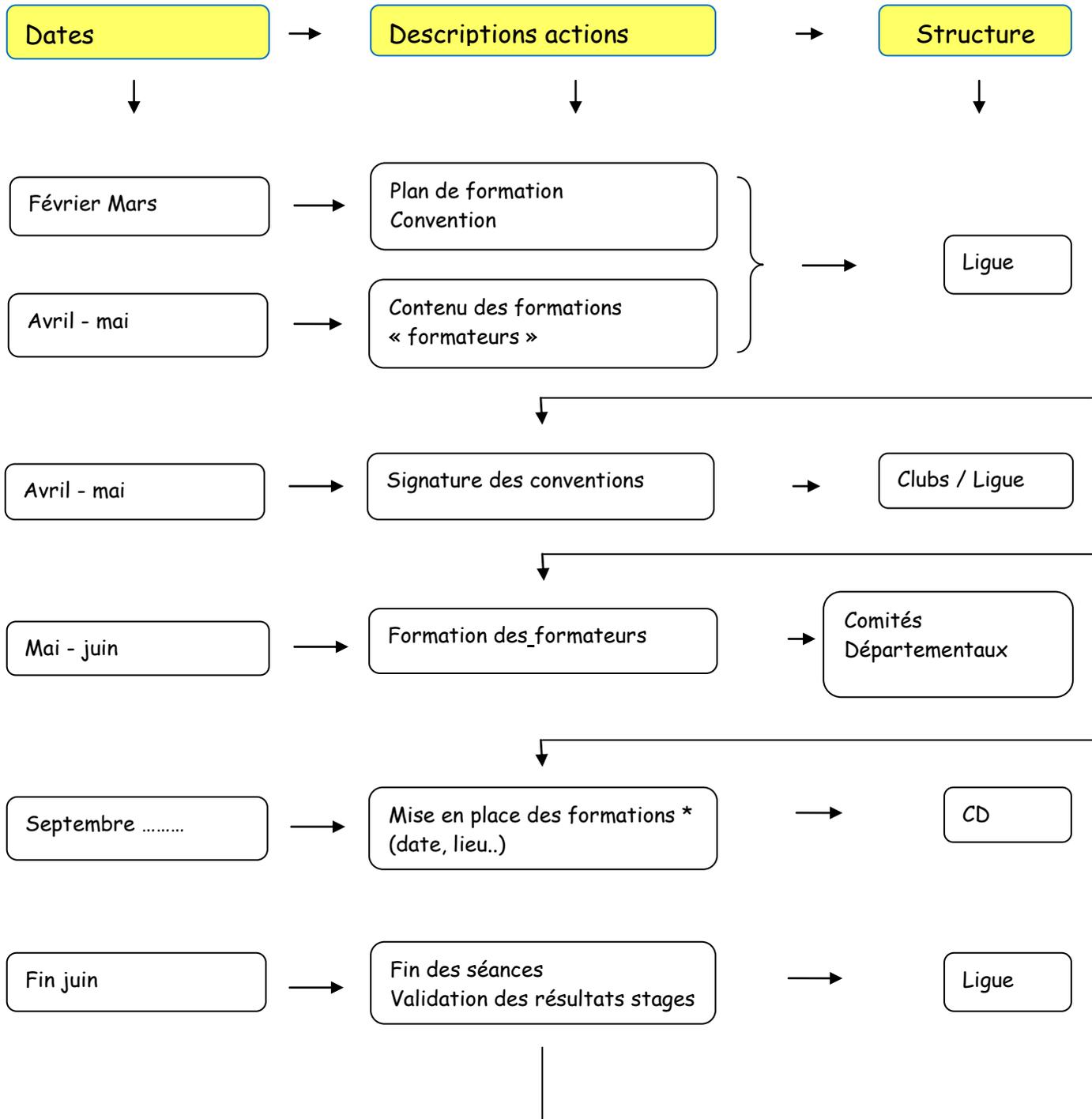
5) Evaluation :

- a. L'évaluation, organisée par le formateur à l'aide du document pré établi, se déroulera en deux parties
 - i. Evaluation théorique (questionnaire)
 - ii. Evaluation pratique sur des rencontres de jeunes. (terrains et salles)
- b. Les évaluations seront remises à la CRJA pour validation ou non.

6) Vos interlocuteurs :

- a. Vos **référents** dans vos **Comités Départementaux** respectifs sont :
 - i. Maine et Loire :
 - ii. Loire Atlantique :
 - iii. Mayenne :
 - iv. Sarthe :
- b. Votre **référent** à la **Ligue LPLH** est :
 - i. OGER Jean Paul : 06 02 39 90 60

CALENDRIER



•